

Affichée le 18 décembre 2025

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE
PARNANS



23 Place de la Paix
26750 PARNANS

Tél : 04.75.45.31.77
Fax : 04.75.71.41.88
mairie@parnans.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

Lors de la séance du 17 décembre 2025

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	D57/2025 du 17 décembre 2025 attribuant une aide exceptionnelle à une famille sinistrée suite à un incendie	Adoptée à l'unanimité
N°2	D58/2025 du 17 décembre 2025 fixant le prix de vente des parcelles cadastrées D-943, D-945 et D-949 situées Impasse du Ravi	Adoptée à l'unanimité

À Parnans, le 17 décembre 2025,

Le Maire

Alain ROBIN